



**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

(Articles L.2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 29 septembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni à l'Espace Grand-Bo, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Membres  
en exercice

19

Présents

11

Votants

13

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Martial MISSILLIER, Gérard GARDET, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Henri POCHAT-BARON, Jean-Marc TARDY, Sophie TARDY, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Christelle LE BIAVANT

Absents ayant donné procuration : MME Renée FIORIO à M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ, MME Christiane PERRIER à M. Henri POCHAT-BARON

Absents : MMES, MM. Anne FOURNIER-BIDOZ, Stéphane BRUYERE, Laëtitia SOCQUET-CLERC, Nicolas AVRILLON, Mélanie JOSSERAND, Sandrine PERRILLAT-MONET

MME Christelle LE BIAVANT, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOÛT 2022**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 août 2022.

## VOTE DES TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES – SAISON D’HIVER 2022/2023

Le Conseil Municipal a approuvé, à l’unanimité des votants, les tarifs d’accès aux remontées mécaniques proposés par le Conseil d’Administration de la SAEM « Les Remontées Mécaniques du Grand-Bornand » pour la saison d’hiver 2022/2023.

Ci-dessous extrait des principaux tarifs :

<b>FORFAIT LE GRAND-BORNAND</b>			
<b>JOURNEE</b>	<b>Haute Saison <sup>(1)</sup></b>	<b>Saison</b>	<b>Printemps <sup>(2)</sup></b>
▪ 1 jour	41,90 €	39,30 €	32,40 €
▪ 6 jours	209,50 €	196,50 €	162,00 €
<b>SAISON</b>	<b>Plein tarif</b>	<b>Promo</b>	<b>Premium</b>
	667,00 €	500,00 €	446,00 €
<b>AUTRES TARIFS</b>	<b>Aller/retour télécabine</b>	<b>Jour piéton</b>	<b>Jour parapente</b>
	6,60 €	10,00 €	14,40 €

<sup>(1)</sup> Du 17/12/2022 au 02/01/2023 et du 04/02/2023 au 03/03/2023

<sup>(2)</sup> A partir du 25/03/2023

<b>FORFAIT ARAVIS</b>		
6 jours	Saison	Saison Promo
245,00 €	983,00 €	836,00 €

## VOTE DES DROITS D’ENTREE A LA PATINOIRE MUNICIPALE - SAISON D’HIVER 2022/2023

Le Conseil Municipal a décidé, à l’unanimité, de fixer les tarifs d’entrée à la patinoire municipale pour la saison d’hiver 2022/2023.

Ci-dessous extrait des principaux tarifs :

	<b>Entrée</b>	<b>Entrée + location patins</b>
<b>Séance :</b>		
- Adultes	4,10	9,00
- Enfants (- de 15 ans sur l’année civile en cours)	3,10	8,00
- Enfants (- de 6 ans sur l’année civile en cours)	/	3,50
- Scolaires	/	3,20
<b>Forfait 7 séances :</b>		
- Adultes	20,00	46,00
- Enfants	15,00	41,00
<b>Abonnement saison :</b>		
- Adultes	53,00	115,00
- Enfants	39,00	100,00

## **APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE DE FINANCEMENT DU COMITE D'ORGANISATION BIATHLON ANNECY – LE GRAND-BORNAND POUR LES EPREUVES INTERNATIONALES DE BIATHLON**

L'international Biathlon Union (IBU) a attribué au Comité d'Organisation Biathlon Annecy – Le Grand-Bornand l'organisation de 3 épreuves de coupe du Monde IBU de biathlon pour la période olympique 2022-2026 :

- du 12 au 18 décembre 2022,
- du 16 au 22 décembre 2024,
- du 15 au 21 décembre 2025.

Au titre de l'organisation de l'épreuve de Coupe du Monde de biathlon du 12 au 18 décembre 2022, la contribution financière des deux communes signataires s'établit à parité exacte comme suit :

- Commune d'Annecy 100 000 euros (cent mille euros),
- Commune du Grand-Bornand 100 000 euros (cent mille euros).

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des votants, M. Jean-Michel DELOCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer la convention tripartite de financement et a précisé que les crédits nécessaires étaient prévus au budget primitif 2022.

## **RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 23 JUIN 2022 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT TRADITIONNEL – CONSTRUCTIONS ANCIENNES**

A la demande de la Préfecture de Haute-Savoie, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des votants, de retirer la délibération n° DEL069/2022 du 23 juin 2022 relative à l'attribution de subventions allouées pour la protection de l'habitat traditionnel, constructions anciennes.

## **REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES (CCVT)**

La loi de finances du 30 décembre 2021 pour l'année 2022 a transformé la possibilité de reverser la taxe d'aménagement (TA), entre des communes membres et leur l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), en une obligation.

De ce fait, une quote-part du produit de la TA perçue par la commune à compter de cette date devra être reversée à l'EPCI l'année suivante.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la proposition de la CCVT de fixer un taux de reversement de 5 % du produit de la taxe d'aménagement perçu par les communes.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT TRADITIONNEL - CONSTRUCTIONS ANCIENNES**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des votants, le versement aux propriétaires ayant réalisé des travaux de réfection sur construction ancienne des aides pour un montant global de 14 564,00 €.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT TRADITIONNEL - CONSTRUCTIONS NEUVES**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement aux propriétaires ayant réalisé des travaux de réfection sur construction neuve ou récente des aides pour un montant global de 23 725,80 €.

## **AMENAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DES GETTIERS – GALERIE TAPIS SKIEURS DES OUTALAYS – LOT 30c – MENUISERIES EXTERIEURES**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Front de neige des Gettiers, le tapis skieurs des Outalays a été installé en 2020 dans une galerie couverte de 200 m de long.

Lors des travaux de construction de cette galerie, il était projeté de réaliser, la fermeture de l'ouvrage au moyen de menuiseries aluminium vitrées et de rideaux métalliques au départ et à l'arrivée pour en condamner l'accès en dehors des périodes d'exploitation.

Un appel d'offres ouvert a donc été lancée pour le lot 30c (menuiseries extérieures). Au terme de cette procédure de consultation, la commission d'appel d'offres a attribué ce lot à la société CONFORT LOISIRS pour un montant hors taxes de 90 388,00 €.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer le marché correspondant.

## **TRAVAUX DE CREATION D'UNE AIRE DE JEUX – ATTRIBUTION DES LOTS N° 1 A 4**

Dans le cadre du programme ALCOTRA (second projet transfrontalier Art, Culture et Nature pour Tous), il est projeté d'aménager une nouvelle aire de jeux en lien avec l'espace « La Source » et la Maison du Patrimoine sur l'emprise actuelle de l'aire de jeux située à proximité de l'Espace Grand-Bo.

Ces travaux, estimés à 329 655 € hors taxes, seront décomposés comme suit :

- Lot 1 : Terrassement et maçonnerie
- Lot 2 : Ouvrages bois et serrurerie
- Lot 3 : Jeux et sculptures
- Lot 4 : Espaces verts

Les lots 2 à 4 seront présentés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le mode de passation proposée et a autorisé M. le Maire à signer le marché à intervenir pour le lot n° 1.

## **VOTE DE L'INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Conformément à la circulaire préfectorale du 17 août 2022 relative au gardiennage des églises communales, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer à 479,86 euros le montant de cette indemnité pour l'année 2022.

## **SUBVENTION ALLOUEE A L'APE DU CHINAILLON**

Dans le cadre d'une classe de découverte à Quiberon une subvention de 6 500 € avait été attribuée à l'Association de Parents d'Elèves (APE) de l'école du Chinaillon.

Afin de financer et de soutenir ce projet, l'APE avait également sollicité le dispositif d'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Les modalités de cette aide départementale de 1 312,50 € (7,50 € x 35 élèves x 5 jours) prévoient et requièrent une participation de la commune pour un montant identique.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer le montant de subvention à allouer à l'APE du Chinaillon à 1 312,50 €.

## **APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU DOMAINE NORDIQUE COMMUNAL**

La fermeture administrative du domaine skiable alpin lors de l'hiver 2020/2021 a fortement impacté et modifié durablement les pratiques en matière de sports d'hiver, et la clientèle s'est tournée vers de nouvelles pratiques (randonnée à ski, raquettes et sports nordiques).

Les conséquences de ces changements importants de pratiques provoquent des distorsions à la baisse comme à la hausse des recettes liées à l'exploitation du domaine nordique et, par voie de conséquence du montant de la prime voire de la pénalité attribuée à la SAEM des Remontées mécaniques, gestionnaire du domaine nordique, comme spécifié dans la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du domaine nordique communal.

L'avenant proposé a pour objectif de fixer de nouvelles modalités de rémunération de l'exploitant. Il prévoit :

- D'asseoir le calcul de la prime d'intéressement de l'exercice clos en comparant le résultat de cet exercice avec la moyenne des derniers exercices clos, prenant en compte les cinq dernières années d'exploitation, desquelles seront exclues celle ayant dégagé le plus fort résultat d'exploitation et celle ayant dégagé le plus faible résultat d'exploitation ou une perte ;
- De fixer un plafond et un plancher destinés à limiter l'écart entre le résultat de l'exercice clos et la moyenne définie ci-avant, afin de limiter les effets de pics à la hausse ou à la baisse de la prime d'intéressement ou de la pénalité en cas d'objectif non atteint.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des votants, d'autoriser M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Conseiller Municipal délégué aux domaines skiabiles, à signer ledit avenant avec la SAEM « Les remontées mécaniques du Grand-Bornand ».

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT A L'ESPACE GRAND-BO**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un emploi permanent à temps complet sur le grade de technicien territorial pour effectuer les missions d'adjoint au responsable de l'Espace Grand-Bo et régisseur son et lumières.

## **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES - SAISON D'HIVER 2022/2023**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer les emplois saisonniers suivants afin de renforcer l'effectif des services techniques pour la saison d'hiver 2022/2023 :

- Au service voirie : 2 emplois saisonniers de conducteurs polyvalents affectés au déneigement, salage des voies et divers travaux de voirie, ainsi qu'aux tâches liées aux prestations générées par les manifestations touristiques hivernales ;
- Au service cadre de vie : 2 emplois saisonniers chargés de l'entretien et du nettoyage de la voirie et espaces publics, du déneigement et salage des trottoirs et escaliers, de la manutention et travaux divers liés aux prestations générées par les manifestations touristiques hivernales.

## **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS A LA PATINOIRE MUNICIPALE - SAISON D'HIVER 2022/2023**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer les emplois saisonniers suivants afin de permettre l'exploitation de la patinoire municipale pour la saison d'hiver 2022/2023 :

- Deux emplois pour l'exploitation de la patinoire municipale ;
- Un emploi en renfort durant les périodes des vacances scolaires de Noël et février.

## **CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS ASSISTANTS TEMPORAIRES DE POLICE MUNICIPALE ET DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES – SAISON D'HIVER 2022/2023**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer trois emplois d'agents assistants temporaires de police municipale et de surveillance des voies publiques, afin d'assurer la sécurité du stationnement et de la circulation pendant la période hivernale, et notamment de gérer l'accroissement des flux saisonniers.

## **CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) LOCAL**

La commune compte un effectif de plus de 50 agents, impliquant de ce fait l'obligation de créer un Comité Social Technique consulté uniquement pour les questions collectives (conditions de travail, planning des services...).

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, :

- de créer un Comité Social Territorial local.
- de fixer le nombre de représentants du personnel au sein du CST local à 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.
- de fixer le nombre de représentants de la collectivité au sein du CST local à 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire a informé l'assemblée des décisions intervenues, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEC2022/073	Prêt de 1 100 000 € à 2,98 % (taux fixe) sur 20 ans auprès du Crédit Agricole pour financer les investissements 2022 du Budget annexe Tourisme.
DEC2022/074	Remboursement anticipé de 500 000 € sur l'emprunt 00419463 du Crédit Agricole au Budget annexe Tourisme
DEC2022/075	Aménagement d'un cabinet médical dans le bâtiment de la Floria - Lot n° 4 (Charpente/couverture) - PASSION BOIS - Avenant n° 1 de 2 000,00 € H.T.
DEC2022/076	Aménagement des caisses du Châtelet - Lot n° 1 (Gros œuvre-VRD) - ANDRE DELOCHE - 28 810,00 € H.T.
DEC2022/077	Aménagement des caisses du Châtelet - Lot n° 4 (Menuiserie bois) - MEUBLES VULLIET - 34 462,31 € H.T.
DEC2022/078	Aménagement des caisses du Châtelet - Lot n° 9 (Plomberie) - LARUAZ - 4 834,50 € H.T.
DEC2022/079	Aménagement d'un cabinet médical dans le bâtiment de la Floria – Lot n° 4 (Charpente/couverture) - PASSION BOIS - Avenant n° 2 de 3 436,16 € H.T.
DEC2022/080	Aménagement des caisses du Châtelet – Lot n° 8 (Electricité) - MERMILLOD - 24 951,81 € H.T.
DEC2022/081	Aménagement des caisses du Châtelet - Lot n° 3 (Etanchéité) - AMP - 12 480,00 € H.T.
DEC2022/082	Prêt de 1 100 000 € à 2,89 % (taux fixe) sur 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les investissements 2022 du Budget annexe Tourisme
DEC2022/083	Convention de mise à disposition de terrain et d'équipements pour le Bal des conscrits 2022
DEC2022/084	Aménagement du Front de neige des Gettiers - Lot n° 12 (Terrassement) - PERILLAT TP - Avenant n° 1 de 26 699,50 € H.T.
DEC2022/085	Création d'un tunnel piéton - Lot n° 1 (VRD) - LATHUILLE FRERES - Avenant n° 1 de 50 275,85 € H.T.
DEC2022/086	Aménagement du Front de neige des Gettiers – Lot n° 25 (Plomberie VMC) - PESSEY FOURNIER - Avenant n° 1 de 15 179,45 € H.T.

Au Grand-Bornand, le 7 octobre 2022

Le Maire,  
André PERRILLAT-AMEDE

